

IMMOBILIER/TRANSPORTS : Ceetrus condamné à payer 47 millions d'euros à la SNCF

La foncière d'Auchan [CEETRUS FRANCE](#) / T : 03.20.81.68.00, devenue [NEW IMMO HOLDING](#), a été condamnée par le tribunal de commerce de Paris à payer plus de 47 millions d'euros à la [SNCF](#) / T : 01.53.25.60.00 dans le cadre d'un litige concernant la modernisation de la Gare du Nord. La SNCF avait rompu il y a deux ans le contrat de modernisation qu'elle avait conclu en 2019 avec Ceetrus. La SNCF avait dénoncé le contrat en septembre 2021, accusant la foncière d'Auchan de « défaillance grave », lui reprochant notamment « des dérives insupportables par rapport aux engagements », engendrant un triplement du coût des travaux s'élevant à 1,5 milliard d'euros et des retards importants. Ceetrus avait pour sa part accusé la SNCF de manquer de « loyauté », réclamant ainsi 200 millions d'euros de débits. www.newimmoholding.com